

Libéralisation : le retour de manivelle

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1489

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le retour de manivelle

La chute aussi brutale que prévisible de Swissair risque de porter un rude coup au programme de libéralisation en cours dans notre pays. Déjà dans le secteur de l'électricité plusieurs scrutins locaux – à Zurich, Nidwald et au Tessin – ont clairement traduit les réticences populaires à une ouverture du marché. Et la votation sur la loi fédérale, prévue pour l'an prochain, ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Quant au projet de vente de la majorité du capital de Swisscom proposé par le Conseil fédéral, il y a fort à parier qu'il va être mis au frais pour une durée indéterminée.

Ni «tout à l'Etat», ni «tout au marché»

Les craintes d'une partie de l'opinion face à ce qui est perçu comme un bradage du patrimoine national sont compréhensibles sinon toujours justifiées. En effet, comment croire que les entreprises privées peuvent faire mieux que le secteur public quand un fleuron de l'économie helvétique sombre corps et biens sous la houlette

d'administrateurs prétendument chevronnés?

L'échec de Swissair, compagnie privée investie d'une mission d'intérêt public, ne valide pas pour autant le modèle étatique dans le secteur aérien. Sans des injections successives d'argent frais de l'Etat, Air France et Alitalia, pour ne prendre que ces exemples, auraient fait faillite depuis longtemps. Quand le groupe socialiste aux Chambres fédérales préconise la prise de contrôle de Crossair par la Confédération, il fait fausse route. Tout comme celles et ceux qui croient pouvoir figer l'économie électrique dans sa structure actuelle ou imposer à La Poste de maintenir un réseau d'offices manifestement inadapté aux besoins de la clientèle. Au «tout au marché» prôné au nom d'une idéologie bornée ne doit pas succéder le «tout à l'Etat», expression d'une profession de foi tout aussi simpliste.

Le contenu du service public n'est pas fixé une fois pour toutes. Parce qu'il tire sa légitimité de l'adéquation de ses prestations aux besoins de la population, des besoins

qui ne peuvent être satisfaits par le marché, le service public est condamné à évoluer, dans sa forme comme dans son contenu. Le rôle de l'Etat consiste à assurer que les prestations définies comme étant d'intérêt général soient disponibles et largement accessibles. C'est là sa responsabilité première et c'est ainsi qu'il manifeste sa force. Dans certains cas, l'Etat se charge lui-même de fournir ces prestations; dans d'autres, il délègue cette tâche ou crée les conditions d'un véritable marché. L'efficacité et l'efficience guident seules son choix. Mais dans tous les cas, il fixe les objectifs et contrôle les résultats.

Un véritable débat est nécessaire

Reste à espérer que les déconvenues du libéralisme triomphant engendrent un vrai débat sur le rôle de l'Etat et sur le service public et ne stimulent pas la nostalgie d'un étatsisme primaire. L'exemple de la Grande-Bretagne qui a chèrement payé l'expérimentation de ces deux modèles périmés devrait stimuler notre imagination. *jd*

Paquet fiscal

Les parents pauvres de la politique familiale

Lors de la session d'automne, le Parlement a augmenté sensiblement la déduction admise pour les enfants. Il a ainsi voulu faire un geste en faveur des familles. Belle intention. Mais la politique familiale reste néanmoins un parent pauvre de l'action publique. Et ce geste manifeste surtout une générosité qui profitera essentiellement aux contribuables les plus aisés.

Les déductions sur le revenu imposable permettent de réduire

d'autant plus l'impôt dû que le revenu est important. Les déductions, souvent justifiées par une préoccupation sociale, déploient finalement un effet tout sauf social. En effet, elles contribuent à affaiblir la progressivité de l'impôt et par conséquent, le principe du respect de la capacité contributive.

Dans une analyse des déductions autorisées par la législation fiscale genevoise, la Commission d'évaluation des politiques publiques a illustré

dans le détail cet effet pervers. En s'appliquant à tous les contribuables, quel que soit leur revenu, la déduction a un effet arrosoir; mais certains sont plus arrosés que d'autres. Paradoxalement, les déductions adoptées en vue de favoriser un groupe donné de contribuables en favorisent un autre.

C'est pour cette raison que les députés socialistes ont proposé, sans succès, une déduction par enfant non pas sur le revenu mais sur l'impôt dû.

Pour ce qui est de la politique familiale, il apparaît que la subvention, ciblée en fonction du revenu, est mieux à même de répondre à des objectifs sociaux. Telle n'était pas le propos du Parlement dans sa grande générosité. *jd*

Le rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève est disponible sur le site de l'Etat de Genève: www.geneve.ch/cepp